

<b>COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ECOLE</b> <b>du Jeudi 6 avril 2023</b>
--

Présents :	Enseignants	M. LE RUYET Eric Mme LEMAÎTRE Nadia Mme HELLO Mylène
	Parents élus	Mme BROUDIN Nathalie M. LE DOUJET Patrick Mme LE SOURD Solenn Mme LERICHE Sarah
	Mairie	Mme LE BOURLIGU Marianne
	Excusé(e)s	M. GORVO Olivier Mme TUARZE Dorothée

- Ordre du jour :
- Approbation du compte-rendu du dernier CE
  - Fonctionnement de l'école.
  - Mise en place du protocole pHARe
  - Projet d'aménagement de la cour
  - Travaux / Matériel informatique / mobilier
  - Questions diverses

Compte-rendu de la dernière réunion du Conseil d'école
--

Approbation du compte-rendu du Conseil d'école du 10 novembre à l'unanimité.

Fonctionnement de l'école
---------------------------

Actuellement, 87 élèves sont inscrits à l'école.

Le tableau actuel des prévisions pour la rentrée 2023/2024 indique 85 élèves.  
Deux rendez-vous avec des familles sont prévus la semaine prochaine.

M. LE RUYET informe les membres du CE qu'il a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 31 août 2023 et qu'un(e) autre collègue assurera la direction de l'école à compter de la rentrée prochaine. Le mouvement annuel des enseignants vient de commencer dans le département et nous devrions savoir qui assurera la direction l'an prochain courant mai ou juin.

---

**Mise en œuvre du programme pHARe**  
Année scolaire 2022/2023

---

**Qu'est-ce que le programme pHARe ?**

➤ **C'est un programme national qui vise à :**

- Mesurer le climat scolaire.
- Prévenir les phénomènes de harcèlement.
- Former une communauté protectrice de professionnels et de personnels pour les élèves.
- Intervenir efficacement sur les situations réelles de harcèlement.
- Associer les parents et les partenaires et communiquer sur le programme.

➤ **Quels sont les 3 caractéristiques du harcèlement en milieu scolaire ?**

Lorsqu'on parle de « harcèlement » (mot parfois utilisé de manière excessive), trois caractéristiques sont à prendre en compte.

1) **La violence** : c'est un rapport de force et de domination entre un ou plusieurs élèves et une ou plusieurs victimes.

2) **La répétitivité** : il s'agit d'agressions qui se répètent régulièrement durant une longue période.

3) **L'isolement de la victime** : la victime est souvent isolée et dans l'incapacité de se défendre.

---

**Protocole de prise en charge des pratiques d'intimidation en milieu scolaire**  
Note d'information

---

Dans le cadre de la lutte contre les intimidations et le harcèlement, l'école met en place un protocole que chacun se doit de connaître afin d'identifier les personnels ressource et d'orienter au mieux les élèves concernés. Cette **méthode de la préoccupation partagée** s'inspire des travaux du psychologue Anatole Pikas et est mise en place dans de nombreux établissements en France.

A.Pikas part du principe que les intimidations ou moqueries (qui peuvent aller jusqu'au harcèlement) sont souvent des phénomènes de groupe et que celui-ci exerce une pression sur chacun de ses membres pour se maintenir dans ces intimidations ou ces moqueries (voire ce harcèlement).

Cette pression est ainsi le véritable ciment du groupe. La méthode consiste à briser cette unité du groupe et à rechercher avec chacun de ses membres une issue positive pour sortir de cette situation.

Elle consiste en une série d'entretiens individuels rapides (pas plus de 10mn) avec les élèves ayant pris part aux intimidations (ou au harcèlement) et au cours desquels on recherche avec eux ce qu'ils pourraient eux-mêmes mettre en œuvre pour que le harcèlement cesse.

Cette méthode non culpabilisante s'est révélée très efficace dans les établissements où elle a été mise en œuvre. Son efficacité repose d'une part sur la détection précoce des enfants victimes de ces moqueries ou intimidations et d'autre part sur la réactivité de l'équipe pour conduire les entretiens.

Toute personne (élève, personnel ou responsable légal) ayant connaissance d'une situation d'intimidations ou de moqueries à caractère répétitif doit immédiatement le signaler à un adulte de l'école qui transmettra afin de mettre en place le protocole.

-----

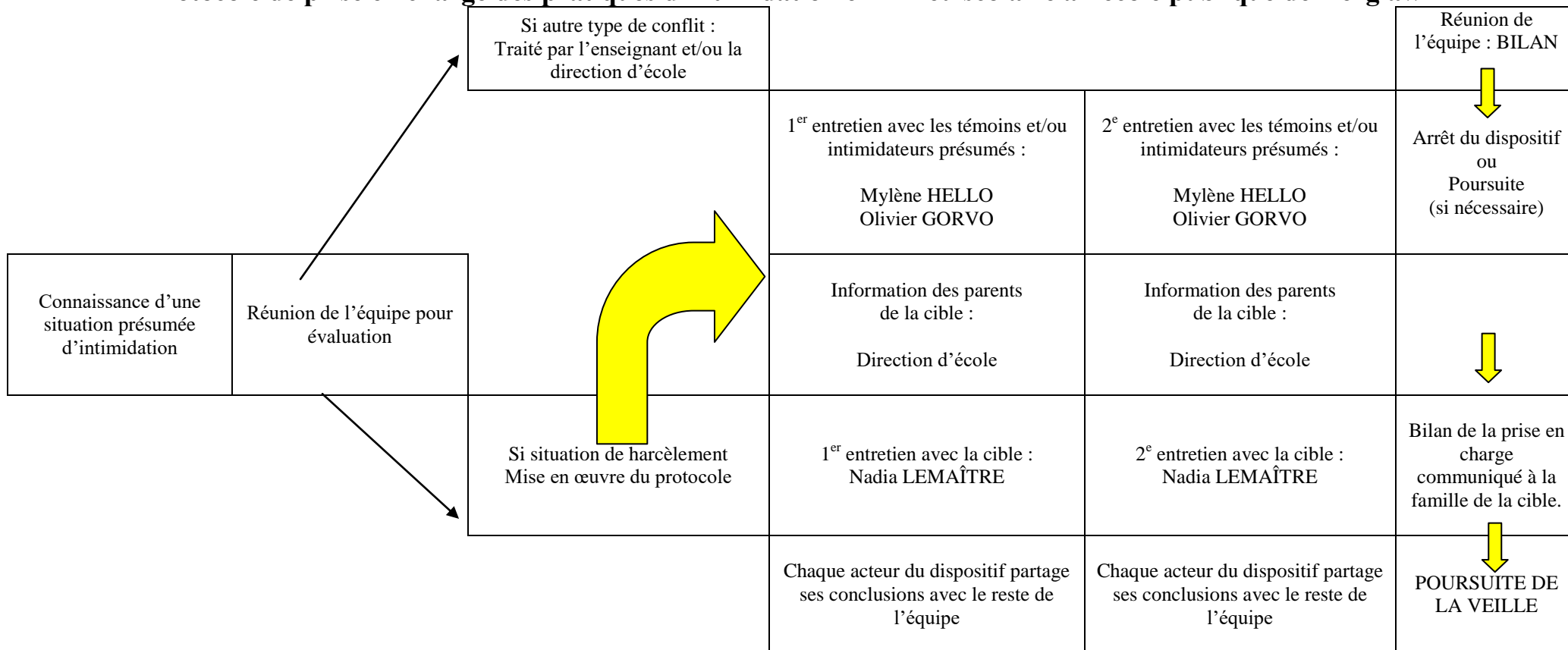
Aucun établissement scolaire n'est à l'abri de ce problème.

Comme cela est pratiqué dans l'école depuis de nombreuses années, il est important que toute personne informée d'un problème le signale sans attendre à l'équipe enseignante qui agira en connaissance et dans la réflexion.

Pour éviter les tensions inutiles et les conflits au sein de l'école, aucun parent n'est autorisé à intervenir directement auprès d'un autre enfant que le sien...

Fait connu ⇨ Information de l'équipe pédagogique (qui vérifie, traite et rend compte).
---

## Protocole de prise en charge des pratiques d'intimidation en milieu scolaire à l'école publique de Kerglaw



Mairie :

**Travaux à réaliser (renouvellement de demandes et nouvelles demandes) :**

- Dans le cadre du projet d'école, un volet important concerne l'aménagement de la cour (ajout ou remplacement de jeux de cour/installation de lieux calmes avec tables et bancs/zonage de la cour...). Ce projet a été voté par la municipalité lors du dernier conseil municipal (budget 2023)...

Les enseignants ont fait part de leurs souhaits pour cet aménagement.

Présentation du matériel demandé (projection diaporama)

Observations :

Mme Le Bourligu souhaite avoir une copie du tableau listant les souhaits des enseignants concernant cet aménagement

**Autres travaux**

- Comme indiqué lors de précédents conseil d'école au sujet du chauffage des classes, il nous semble toujours nécessaire de prévoir l'isolation extérieure du mur du pignon du bâtiment élémentaire (côté porte du sous-sol) avec remplacement de la porte actuelle par une véritable porte ventilée.

- Cantine :

Comme demandé précédemment, l'aménagement d'un hall d'accueil est toujours nécessaire en raison du nombre d'enfants qui déjeunent chaque jour. Il serait utile d'aménager un endroit pour que les enfants puissent déposer leurs vêtements (surtout en hiver) et se laver les mains.

→ Cela n'était pas à l'ordre du jour des services municipaux l'an dernier mais reste nécessaire.

Une liste de petits travaux pour les vacances de printemps va être transmise aux services techniques. En cours de rédaction.

**Équipement informatique / budget mobilier :**

La commande annuelle de matériel informatique et mobilier est arrivée.

- 2 PC de bureau (classe GS/CP)
- 2 meuble de séchage des peintures (classe GS/CP et TPS/PS)
- 1 meuble de rangement papier à tiroirs pour feuilles au format raisin (BCD ou salle atelier)

Questions diverses :

- Le problème d'impression par le réseau informatique sur le photocopieur reste instable.
- Un second téléphone a été plusieurs fois demandé
  
- Amicale laïque : rappel est fait à l'ensemble des parents de l'importance de l'amicale laïque dans le financement d'un grand nombre d'activités et/ou de matériel proposés aux enfants. L'aide, même modeste, de chacun en fonction de ses possibilités est donc la bienvenue.
- La kermesse est programmée pour le Dimanche 4 juin 2023.

-----  
- Fin de compte-rendu -

Ce compte-rendu pourra être consulté sur le site Internet de l'école : <http://ecole-kerglaw.fr>